

# APPT A401

T2 PMR  
44,77 m<sup>2</sup>

## SURFACES HABITABLES

Chambre PMR	13,48
Entrée + Pl	4,65
Salle de bain PMR	5,26
Séjour / Cuisine	21,38

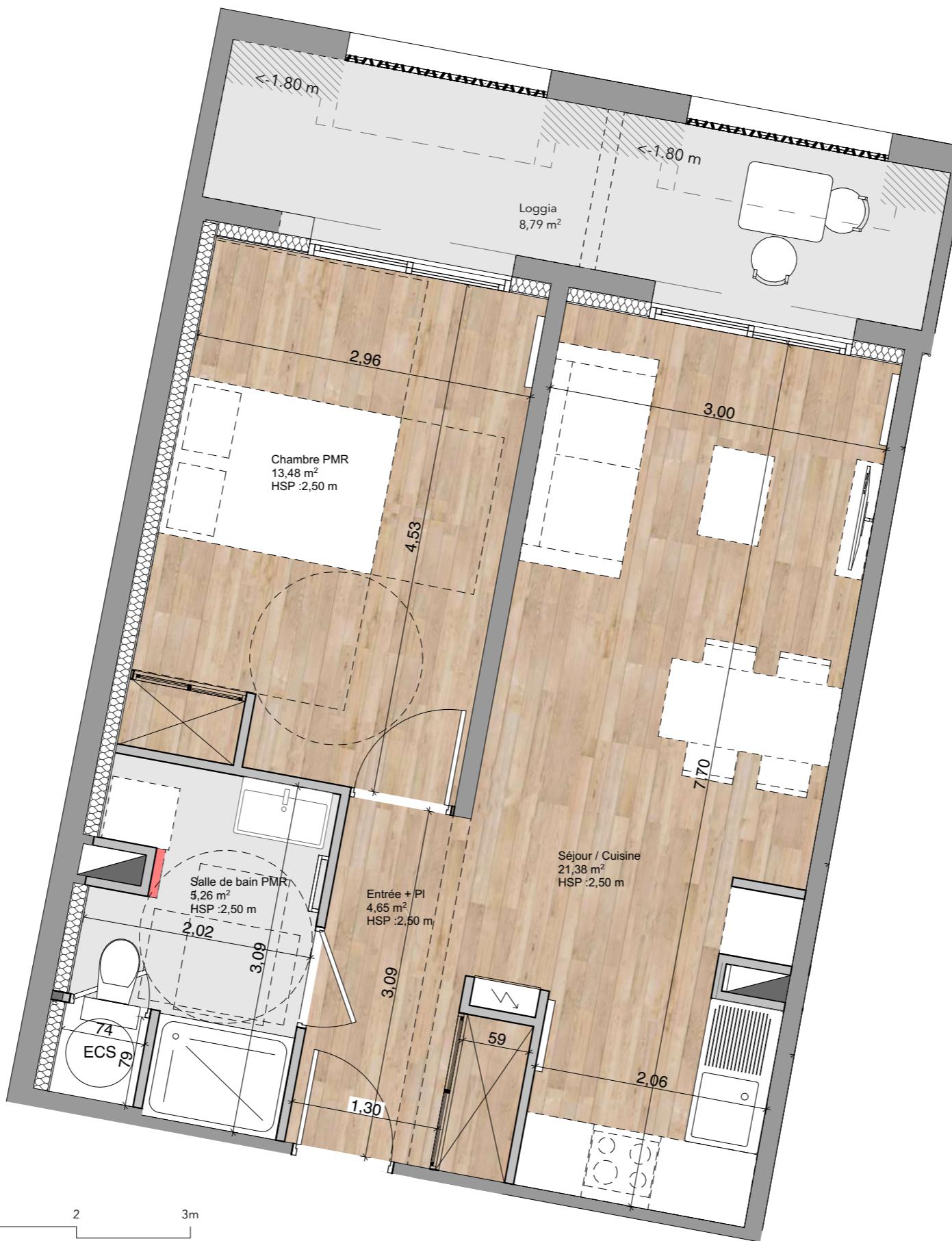
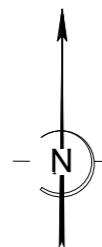
Loggia 8,79

**TOTAL SURFACES UTILES  
53,56 m<sup>2</sup>**

**TOTAL SURFACES HABITABLES  
44,77 m<sup>2</sup>**

Hsp : Hauteur sous poutre  
HSP : Hauteur sous plafond

0 1 2 3m



## Nota:

- Les hauteurs sous plafonds sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles de modification durant les travaux.
- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement.
- Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles, les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L61-15 et R261-25 du CCH.
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.
- L'équipement électroménager et mobilier indiqué sur le plan n'est pas fourni.

## PLAN DE NIVEAU - R+4

